

Demande d'aide à la poursuite d'études

A retourner impérativement avant le 29 février 2012

Nom de l'allocataire :

Adresse :

N° identifiant :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Composition familiale

Lien de parenté	Nom	Prénom	Age	Activité
Père				
Mère				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Autre (à préciser)				

Ressources

Type	Montant mensuel	Prestations familiales	Montant mensuel
Salaire net imposable Monsieur		Allocations familiales	
Salaire net imposable Madame		Complément familial	
Salaire d'apprenti de l'élève		Aide au logement	
Rente		Autre (à préciser)	
Pension			
Autre (à préciser)			

Loyer ou échéance de prêt d'accession à la propriété (coût mensuel) :

Situation scolaire de l'élève :

Type de scolarité suivie (niveau et section):.....

Etablissement fréquenté :.....

Coût annuel des études :

Les frais d'inscription en études secondaires générales ne sont pas pris en charge.

En fonction des demandes de bourses d'études examinées les années précédentes, des coûts moyens ont été réalisés par type de frais. Si les frais d'études de vos enfants sont plus importants, nous vous demandons de les préciser dans le questionnaire ci-dessous et de nous adresser les justificatifs pour les prendre en considération.

Type de frais	Montant forfaitaire	Montant réel
Coût sécurité sociale étudiant (pour les étudiants ayant plus de 20 ans)	203	
Coût d'inscription et de scolarité		
Coût des fournitures scolaires	200	
Frais d'hébergement (en cas de logement indépendant du fait des études)		
Frais de transport Transiliens (*)	Tarif carte imagine R	
Frais de repas (selon coût restaurant universitaire 2,4 € par repas)	12 € par semaine	

=

(*) Pour les autres frais de transport, le forfait sera plafonné sur la base du tarif de la carte imagine R.

Aides obtenues :

	Demandées(**)	accordées	refusées	montant
Bourses scolaires				
Autres aides (indiquer la nature)				
Aide au logement (en cas de logement indépendant conditionné par les études)				

(**) Mettre une croix dans la ou les cases correspondant à la situation. Le Comité d'action sociale ne pourra accorder de bourses que lorsqu'il aura connaissance des autres aides attribuées, il est donc indispensable de joindre une copie des accords ou refus obtenus.

Fait à , le.....
Signature obligatoire de l'allocataire

Liste des pièces complémentaires à joindre :

Certificat de scolarité année 2011/2012 en établissement public ou privé sous contrat d'état
 Avis d'imposition ou non imposition sur les revenus 2010
 Quittance de loyer/ou accession à la propriété
 Justificatifs des frais de scolarité différents des forfaits proposés
 Justificatifs des aides obtenues par ailleurs (bourses, aides au logement en cas de logement indépendant,...)
 Feuilles des salaires et contrat pour les jeunes en apprentissage (hors salaire perçu pour un travail saisonnier d'été)
 Attestation des versements effectués par un tuteur ou la famille
 Factures de frais de matériel
 Les quittances de loyer (logement en résidence universitaire, factures pour internat) hors frais d'assurance, de chauffage, d'électricité... et la notification d'APL (aide personnalisée au logement) si perçue
 Attestation carte imagine R
 Facture de cantine ou de restaurant universitaire
 Facture ou attestation d'adhésion à une assurance étudiante

Document à envoyer à :

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ILE DE FRANCE
 SERVICE GESTION ACTION SANITAIRE ET SOCIALE – (GASS)
 75691 PARIS Cedex 14